



Conseil communal
Le bureau

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 5 juin 2019

sous la Présidence de Monsieur Jean-Denis Briod

Préavis N° 5-2019 Entretien du patrimoine construit 2019-2022
Crédit demandé : CHF 3'008'990.00


Le Conseil communal de Pully

vu le préavis municipal N° 5-2019 du 1^{er} mai 2019,
vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,
vu le préavis de la Commission des finances,


décide

1. d'adopter le projet de travaux d'entretien du patrimoine construit, étape 2019-2022 ;
2. d'allouer à la Municipalité le crédit de CHF 3'008'990.00 TTC, montant à prélever toute ou partie sur les disponibilités de la bourse communale ;
3. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
4. d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense par annuités égales sur 20 ans au maximum.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully
Le président


Jean-Denis BRIOD



Le secrétaire

Bernard MONTAVON

Pully, le 13 septembre 2019